
Nombre de membres**en exercice:** 11**Séance du mardi 03 mars 2020**

L'an deux mille vingt et le trois mars l'assemblée régulièrement convoqué le 26 février 2020, s'est réuni sous la présidence de Marie-Madeleine FERAYROLLES.

Présents : 8**Votants:** 10

Sont présents: Marie-Madeleine FERAYROLLES, Gérard ROUX, Bernard FERAYROLLES, Jean-Pierre ANDRAUD, Pierre BOYER, Guy DELBOS, Christian MONTEIX, Monique TEILLOT

Représentés: Alexis ALLAH représenté par Christian MONTEIX, Séverine DOUET par Gérard ROUX

Excuses:

Absents: Manuela CABANAC

Secrétaire de séance: Jean-Pierre ANDRAUD

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Objet - Comptes Administratifs 2019 - Affectation de résultats - Comptes de Gestion 2019

Mme le Maire présente les comptes administratifs 2019 (chaque élu ayant pris connaissance de la synthèse de ces comptes). M. Gérard ROUX les soumet au vote et ils ont tous été adoptés à l'unanimité sauf celui de la section d'Auzat où une abstention est enregistrée, celle de Jean-Pierre ANDRAUD.

Ces comptes sont conformes à ceux établis par Mme la Trésorière et, par conséquent, adoptés à l'unanimité.

Objet : Recrutement Adjoint Technique

Mme le Maire rappelle la délibération prise par le conseil municipal en date du 10 février dernier créant un poste d'adjoint technique à compter afin d'affecter Benjamin ESTRADE sur ce poste en tant que stagiaire du 16.03.2020 au 15.03.2021 et de le titulariser au bout d'un an.

Ce poste, avec offre d'emploi, a été publié sur le site « Emploi Territorial » dès le 13 février 2020.

La publicité est faite et Mme le Maire, ayant la compétence pour recruter la personne de son choix, informe le conseil qu'elle va prendre un arrêté de nomination de Benjamin ESTRADE à compter du 16 mars 2020.

Objet: Demande de transfert d'une licence IV

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a été destinataire d'une demande de transfert d'une licence IV, implantée à LA TOUR D'Auvergne, sur une autre commune, cette licence appartenant à M. Olivier LEGRAND, propriétaire de l'Hôtel de la Reine Margot.

Cette demande concerne le transfert de cette licence sur la commune de PONTGIBAUD, celle-ci ne possédant aucune licence disponible.

Cette licence est attachée aux murs et non pas au fonds de commerce, propriété du gérant. Le conseil municipal, au vu de ces éléments, considérant que la licence IV est indispensable à l'activité commerciale exercée dans cet établissement, s'oppose, à l'unanimité, au transfert de cette licence IV.

Objet: Mise à disposition d'un BNSSA Surveillance plan d'eau Été 2020

Mme le Maire propose au conseil de s'attacher les services de l'association PROSPORT 48, sise à CAHORS (comme les années 2018 et 2019) afin que celle-ci puisse mettre à disposition de la commune le personnel nécessaire afin d'assurer la surveillance de la baignade cet été au Plan d'Eau pour 6 à 7 semaines.

Il est, par conséquent, demander au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer avec l'association PROSPORT48, les contrats de mise à disposition correspondants.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve la proposition de Mme le Maire et l'autorise à signer tous documents se rapportant à la mise à disposition du personnel pour la surveillance du plan d'eau durant la période estivale 2020.

Objet: TRAVAUX EGLISE DE SAINT-PARDOUX (Tranche 2020)

Mme le Maire rappelle au conseil le marché signé avec l'entreprise CHABANON et l'atelier Ann'Lizarine pour un montant de 28 712.00 € HT (lot n°2) « mesures conservatoires sur retables ». Depuis, suite à la découverte de peintures murales dans le bas-côté sud, il apparaît judicieux de prévoir des interventions supplémentaires de restauration pour un montant de 5 905.00 € HT (devis validé par le cabinet LAPORTE).

En fait, le conseil municipal n'a pas à être consulté sur ce point car, suivant délibération du 19 mai 2014, délégation est donnée au maire "pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés **ainsi que toute décision concernant leurs avenants**, lorsque que les crédits sont inscrits au budget"

Le programme de travaux de restauration de l'Eglise de Saint-Pardoux pour la tranche 2020 (tranche ferme – 6 lots) a été estimé à la somme de 198 050.00 € et décomposé selon les lots suivants :

– Lot 1 Maçonnerie Pierre de Taille	96 750.00 € ht
– Lot 2 Charpente Planchers beffroi	20 100.00 € ht
– Lot 3 Couverture en lauzes de schistes	45 100.00 € ht
– Lot 4 Couverture métallique (sacristie)	14 115.00 € ht
– Lot 5 Menuiseries Ferronneries (abats-sons)	12 985.00 € ht
– Lot 6 Paratonnerre	11 000.00 € ht

auquel il conviendra d'ajouter la somme 13 000.00 € ht pour les deux vitraux de chœur

La consultation des entreprises sera lancée dès mars 2020 pour un démarrage courant 2020.

Il est demandé au conseil de bien vouloir valider ce programme de travaux avec la consultation des entreprises.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide ce programme de travaux et le dossier de consultation des entreprises.

Objet: Convention de fonctionnement du réseau lecture publique intercommunal

Dans le cadre de l'harmonisation de la lecture publique de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, l'ensemble des bibliothèques du territoire va être informatisé et mis en réseau via un logiciel de la Médiathèque Départementale. Le déploiement de ce nouveau logiciel est prévu pour juin 2020.

Dans ce cadre, il convient de mettre à jour la convention de fonctionnement du réseau de lecture publique intercommunal qui fixe les engagements de la commune et de la communauté de communes (convention en annexe)

Il est demandé au conseil de bien vouloir valider cette convention

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette convention et autorise Mme le maire à la signer

Objet : Travaux Brigade Gendarmerie

Mme le Maire fait part à l'Assemblée du diagnostic-faisabilité (1ère version) établi par l'Atelier PAPON Architecture avec des propositions d'amélioration. Mme le Maire précise qu'il faudra certainement prévoir une inscription budgétaire cette année.

Questions Diverses

PLU : Mme le Maire fait état des vacances de M. CAYLA, désigné comme commissaire-enquêteur, d'un montant de 3 366.00 € avec un avis défavorable. Il va falloir maintenant revoir les termes de ce document d'urbanisme avec un débat PADD à soumettre au Conseil Municipal et une nouvelle enquête publique.

Cantine scolaire : Qu'en est-il d'un éventuel loyer pour l'occupation du restaurant à l'EHPAD ? Dès que l'EHPAD aura validé en Conseil d'Administration cette convention, le conseil municipal devra, à son tour, l'approuver mais avec un loyer conforme à la réglementation en vigueur, à savoir 5.30 €/m² actuellement et en, tenant compte des travaux réalisés par la commune.

En fin de réunion, Mme le Maire remercie l'ensemble des élus et des secrétaires pour ce mandat. Jean-Pierre ANDRAUD et Guy DELBOS se joignent à ces remerciements et souhaitent une bonne continuation à la collectivité.